

Au moment de rédiger pour la première fois ce rapport d'activité, c'est avec une émotion particulière, teintée d'admiration, que je me remémore les 20 ans de travail dévoué de Monsieur Bruno Munari au sein de la maison genevoise des médiations (mgem), dont 12 années effectuées en tant que président de l'association. Cette fonction, il l'a assumée avec enthousiasme et conviction, soucieux du rayonnement de cette structure en tant que lieu de pratique de la médiation, notamment. Aujourd'hui, Monsieur Munari a souhaité passer le témoin tout en demeurant bien entendu impliqué et actif au sein de la mgem. Au nom de mes collègues médiateurs/trices, ainsi que de l'équipe administrative, je tiens à lui adresser nos chaleureux remerciements pour ces années d'engagement en faveur de la promotion et de l'accessibilité de la médiation à chacun-e.

Par ailleurs, son implication comme membre de la Commission de préavis en matière de médiation civile et pénale (actuelle Commission Médiation) a contribué à ce que les points de vue des professionnels de la médiation soient pris en considération. Merci également d'avoir assuré ce précieux lien.

Durant l'année 2023, la mgem a poursuivi son activité de médiation de manière active de sorte que ce sont 79 nouvelles demandes qui ont été prises en charge par l'équipe de médiateurs-trices, soit une dizaine de plus que l'année précédente. Si l'on considère les chiffres issus de nos statistiques des dernières années, il est intéressant de relever une augmentation successive des situations dévolues à la mgem.

Ainsi, dans le contexte de l'entrée en vigueur de la loi médiation (Lméd) en janvier 2024, loi dont le but est « de promouvoir le recours à la médiation afin de contribuer à la paix sociale et de limiter la judiciarisation des rapports sociaux », il est à prévoir que la mgem voit une augmentation sensible de son activité. Aussi, l'ensemble des médiateurs-trices assisté de l'indispensable équipe administrative se réjouit de relever les nouveaux défis qu'implique cette reconnaissance légale et institutionnelle du processus de médiation. La mgem a, en effet, à cœur d'œuvrer, à l'appui de son expertise professionnelle, de son accueil bienveillant et de ses particularités à la gestion des conflits interpersonnels des individus qui font appel à elle.

Je profite de cette occasion pour saluer le travail de toute l'équipe de médiateurs et de médiatrices dont le professionnalisme et l'engagement en faveur de ce processus de règlement amiable des différends permet à notre association d'évoluer et de répondre aux nouvelles perspectives, alors que ledit processus est mis en lumière au sein du canton de Genève. A titre d'illustration de l'engagement de la mgem en ce domaine, nous sommes particulièrement honorés de compter deux médiateurs de notre association, respectivement Monsieur Philippe Schneider au sein de la Commission de Pilotage (instaurée par le Conseil d'Etat) et Monsieur Stéphane Wallimann au Bureau de la Médiation (instauré par le pouvoir judiciaire) comme dispositif d'encouragement à la médiation, structures chargées de la mise en œuvre de la loi médiation (LMéd).

Je réitère mes chaleureux remerciements à notre indispensable secrétaire-coordinatrice Madame Coralie Blandenier, ainsi qu'à notre précieux trésorier Monsieur Lionel Fargeaud pour leur disponibilité, implication et rigueur dans l'accomplissement de leur travail et qui contribuent à ce que notre association évolue et réponde promptement aux nouveaux besoins identifiés.

Enfin, mes vifs remerciements vont tout naturellement au Département de la Cohésion Sociale (DCS) et à son Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, pour sa confiance renouvelée, année après année, confiance indispensable au fonctionnement de notre structure, d'une part, au maintien d'une offre qualitative de nos prestations en faveur de la population genevoise, d'autre part.

Maria Fuchs-Castro,
Présidente

Comptes 2023

Les comptes de l'année 2023 sont disponibles sur notre site www.mgem.ch.

Statistiques 2023

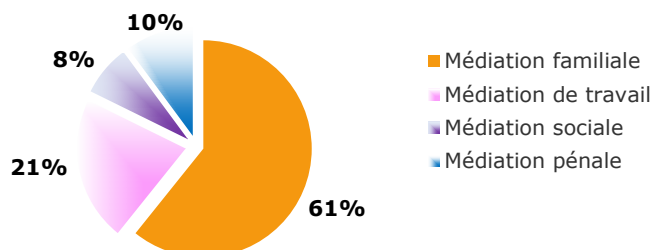
CHAMPS	SITUATIONS					SEANCES	
	Total des demandes traitées en 2023 Méd° commencées avant 2023 + nouvelles demandes 2023	Médiations commencées avant 2023	Nouvelles demandes				Total des séances effectuées en 2023
			Total des nouvelles demandes	Médiations annulées (0 séance)	Médiations traitées		
Famille	73	25	48	3	45	187	
Travail *	25	8	17	4	13	63	
Social/Voisinage	6	-	6	2	4	12	
Pénale *	8	-	8	-	8	29	
	112	33	79	9	70	291	

* **Mandats externes** : Deux de nos médiateurs.trices sont personnellement mandaté.e.s pour pratiquer des médiations qui se déroulent dans l'association, toutefois selon les règles définies par les mandataires :

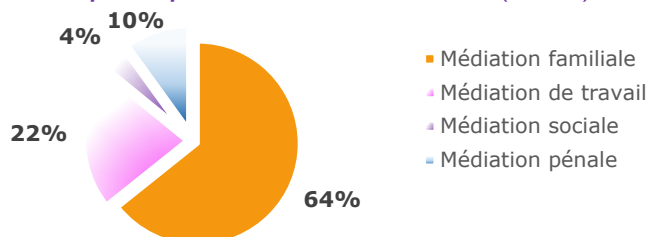
Médiation de travail : Les mandats externes concernent les médiations déléguées à l'un de nos médiateurs par l'Unité psychologie du travail de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Genève.

Médiation pénale : Ces médiations sont déléguées par le Tribunal des mineurs (5 médiations pénales mineurs) et par le Ministère public (3 médiations pénales majeures). Trois de nos médiateurs sont assermentés et peuvent pratiquer ce type de médiation.

Proportion par domaine de médiation 2023 (situations)



Proportion par domaine de médiation 2023 (séances)



L'équipe des médiatrices et médiateurs en 2023

Mesdames Cilgia Caratsch, Nathalie Favre et Maria Fuchs-Castro
Messieurs Bruno Munari, Philippe Schneider et Stéphane Wallimann

En 2023, l'équipe est supervisée par Madame Colette Lechenne

Les remplaçant.e.s

Mesdames Milène Barthassat et Romaine Claret, Monsieur Philippe Bavarel

Composition du Bureau en 2023

L'équipe des médiatrices et médiateurs

Monsieur Bruno Munari (Président) / Monsieur Philippe Schneider (Vice-président)

L'équipe administrative en 2023

Mesdames Coralie Blandenier et Francine Duparc, Monsieur Lionel Fargeaud